



## Demander un administrateur provisoire auprès du TGI

Par **kikidelons**, le **10/06/2015 à 14:38**

Bonjour, nous sommes propriétaire d'un studio que nous louons dans une résidence de 4 appartements. Pour des raisons d'économie nous avons il y a quelques années nommés comme syndic bénévole une des propriétaires .Or depuis deux ans maintenant, aucune ag, pas d'envoie de charges, et récemment l'immeuble n 'est plus assuré. Nous sommes donc les 3 propriétaires restants dans l'impasse car après lui avoir envoyé des courriers en recommandés pour nos charges dûes et surtout pour demander pourquoi l'immeuble n est plus assuré , tout reste sans réponse. N'étant pas sur place nous avons pris l'initiative de faire une AG, puis une seconde mais sans résultat: elle ne veut communiquer aucun document... elle est agressive envers nos locataires, porte plainte pour un oui pour un non. Enfin après de multiples déboires nous avons décidés de saisir le Président du TGI de notre ville afin qu'il nomme rapidement un administrateur provisoire. **Auriez vous s'il vous plait un exemple de courrier pour lui faire cette demande ? de plus puis je seul et au nom de mes collègues propriétaires le saisir ? merci de votre réponse.** [s]/[s]